

DÉCISION 167_2025

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Direction du centre de gérontologie de Serre-Cavalier

Le Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires, et notamment les dispositions de l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique, et l'article L. 134-9 du Code général de la Fonction publique,

Vu les articles D 6143-33 à D 6143-35 du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature du directeur d'établissement,

Vu l'article R 6143-38 du code de la santé publique relatif au régime de publicité des actes,

Vu le décret de Monsieur le Président de la République, en date du 26 mars 2024, nommant Monsieur Frédéric RIMATTEI Directeur général du Centre hospitalier universitaire de Nîmes, du CH du Vigan et des EHPAD de Sauve, Saint-Gilles, Saint-Hippolyte-du-Fort, Beauvoisin, Lasalle et Ganges,

Vu l'arrêté du Centre national de gestion en date du 2 avril 2024 nommant Monsieur Frédéric RIMATTEI Directeur général du Centre hospitalier universitaire de Nîmes, du CH du Vigan et des EHPAD de Sauve, Saint-Gilles, Saint-Hippolyte-du-Fort, Beauvoisin, Lasalle et Ganges,

Vu l'arrêté du Centre national de gestion en date du 7 avril 2022, nommant Madame Séverine JAFFIER, directrice adjointe au CHU de Nîmes, aux EHPAD de Saint-Gilles et de Beauvoisin, au CH le Vigan et aux EHPAD de Sauve, St Hippolyte du Fort, Lasalle et Ganges dans le cadre de la convention de direction commune,

Vu les fonctions de Madame Séverine JAFFIER, Directrice du centre de gérontologie de Serre-Cavalier, de l'hôpital de proximité du Vigan, de l'EHPAD de Ganges et des EHPAD attachés, telles qu'elles sont spécifiées dans l'organigramme de l'établissement,

Vu les fonctions de Madame Sophie REBOURG, cadre administrative du pôle de gérontologie médico-sociale de Serre-Cavalier,

DECIDE :

Article 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Frédéric RIMATTEI, Directeur général du CHU de Nîmes, à la directrice du centre de gérontologie de Serre-Cavalier.

S'agissant d'une délégation de signature, le Directeur général peut évoquer toutes affaires relevant des matières déléguées et les délégataires peuvent également soumettre au Directeur général tous dossiers relevant de leur domaine délégué, qui nécessiteraient à leurs yeux un examen spécifique.

A son initiative, la délégataire tient le Directeur général informé des actes, documents et correspondances signés dans le cadre de la présente délégation qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Séverine JAFFIER, directrice du centre de gérontologie de Serre-Cavalier, pour signer en lieu et place du Directeur général tous les actes, documents et correspondances en vue d'assurer la continuité des activités du centre de gérontologie de Serre-Cavalier notamment :

- Correspondances avec des patients, des résidents et des familles ou associations du site de Serre-Cavalier
- Admissions des résidents

Article 3 : DISPOSITIONS EXCLUES DE LA DÉLÉGATION

Sont exclus par ailleurs de la présente délégation, les actes, décisions et correspondances qui engagent institutionnellement le CHU de Nîmes dans ses relations avec les autorités judiciaires, militaires et civiles de l'État, Ministres, Préfets, Directeurs généraux des autorités de tutelles et des services extérieurs, Directeur départemental des finances publiques, magistrats administratifs, ainsi que les correspondances avec les élus nationaux et des collectivités territoriales, les directeurs d'établissement de santé publics et privés, la presse écrite, audiovisuelle et internet, sauf demande expresse du Directeur général.

Sont également exclus, tous actes et décisions concernant les membres de l'équipe de direction du CHU de Nîmes.

Toutefois, les réponses urgentes sous forme électronique à des demandes des autorités de tutelle exprimées elles-mêmes sous forme électronique pourront être adressées directement au demandeur par le délégataire avec copie au Directeur général.

Article 4 : DISPOSITIONS EN CAS D'ABSENCE

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Séverine JAFFIER, délégation est donnée à Madame Sophie REBOURG, cadre administrative du pôle gérontologie médico-sociale, à l'effet de signer les documents et actes relatifs à la gestion administrative des résidents du site de Serre Cavalier.

Article 5 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA GARDE DE DIRECTION

Délégation permanente est donnée à la directrice du centre de gérontologie de Serre-Cavalier, pour signer tous les actes, décisions et correspondances nécessaires à la continuité du bon fonctionnement du service public hospitalier, pris en tant que directeur de garde pour les périodes déterminées par le tableau de garde de direction du CHU de Nîmes et des établissements en direction commune.

Cette délégation en tant que directeur de garde comprend notamment tous actes, décisions et correspondances relatifs aux soins sans consentement (en application de la Loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 et de ses décrets) et aux prélèvements multi-organes. Cette disposition s'étend également en journée pendant les périodes de congés du directeur des opérations et des parcours patients.

Article 6 : SIGNATURE, EFFET ET PUBLICITÉ

Les délégataires apposent leurs signatures sur cette décision qui leur sera notifiée.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise à la Trésorière principale du CHU de Nîmes.

Elle sera également portée à la connaissance du public sur le site internet du CHU de Nîmes et sera transmise à Monsieur le Préfet du Gard pour publication au recueil des actes administratifs du Département du Gard.


La présente décision peut être contestée dans les deux mois suivant publication soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteur de la décision, soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Elle abroge la décision 077_2024

Fait à Nîmes, le 12 Septembre 2025

Le Directeur général,

Frédéric RIMATTEI

DÉLÉGATAIRE	FONCTION	SIGNATURE
Madame Séverine JAFFIER	Directrice du centre de gérontologie de Serre-Cavalier	
Madame Sophie REBOURG	Cadre administrative du pôle gérontologie médico-sociale	